

Déclaration des dirigeants du G20

Préambule

Nous, les dirigeants du G20, nous sommes réunis à Hambourg, en Allemagne, les 7 et 8 juillet pour discuter des grands défis économiques mondiaux et contribuer à la prospérité et au bien-être dans le monde.

Le G20, à titre de principale enceinte pour la coopération économique internationale, a pour principal objectif de s'attaquer aux défis de notre époque et de façonner un monde interconnecté. Il y a une dizaine d'années de cela, il a montré sa force lors de la crise économique et financière mondiale en jouant un rôle crucial pour stabiliser les économies et les marchés financiers. Ce qui était vrai à l'époque l'est encore aujourd'hui : l'union fait la force.

L'atteinte de l'objectif commun des membres du G20 – une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive – demeure notre principale priorité.

La mondialisation et les changements technologiques ont contribué dans une large mesure à stimuler la croissance économique et à améliorer les conditions de vie dans le monde entier. Toutefois, la mondialisation a aussi créé des défis, et ses retombées n'ont pas été assez vastes. En rassemblant les économies développées et celles des pays émergents, le G20 est déterminé à donner à la mondialisation une forme qui sera profitable pour tout le monde. Plus important encore, nous devons permettre aux gens de mieux saisir les occasions qui s'offriront à eux.

Nous sommes résolus à relever les défis communs auxquels doit faire face la communauté internationale, notamment sur le plan du terrorisme, des déplacements, de la pauvreté, de la faim, des menaces pour la santé, de la création d'emplois, des changements climatiques, de la sécurité énergétique et de l'inégalité, y compris l'inégalité entre les sexes, et à nous en servir comme point de départ pour instaurer un développement et une stabilité durables. Nous continuerons de travailler avec d'autres intervenants, dont les pays en développement, afin de relever ces défis et de mettre en place un ordre international fondé sur des règles.

Afin de mettre à profit les résultats obtenus lors des présidences précédentes, en particulier le Sommet du G20 de 2016 à Hangzhou, nous décidons aujourd'hui de prendre des mesures concrètes qui nous aideront à atteindre les trois objectifs suivants : une résilience renforcée, une durabilité améliorée et la prise de responsabilités.

Partager les bénéfices de la mondialisation

Une économie mondiale prospère : Les perspectives de croissance actuelles sont encourageantes, même si le rythme de croissance reste plus lent que nous le voudrions. Nous réitérons notre engagement à l'égard de la coopération économique et financière internationale en vue d'améliorer la croissance et de nous protéger contre les risques de dégradation. C'est pourquoi nous poursuivrons et approfondirons le dialogue. Nous continuerons d'utiliser tous les mécanismes d'intervention dont nous disposons – monétaires, financiers et structurels –, tant sur le plan individuel que collectif, pour atteindre notre objectif consistant à instaurer une croissance économique forte, durable, équilibrée et inclusive, tout en renforçant la résilience économique et financière. La politique monétaire continuera de soutenir l'activité économique et d'assurer la stabilité des prix, conformément aux mandats des banques centrales. La politique financière sera employée de manière souple et favorable à la croissance, tout en assurant que la dette exprimée en proportion du PIB diminue à un rythme soutenable. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard des réformes structurelles et nos engagements antérieurs en matière de taux de change. Nous nous efforcerons de réduire les déséquilibres mondiaux excessifs d'une façon qui soutiendra la croissance économique mondiale. Nous prendrons des mesures pour renforcer la notion d'inclusion, d'équité et d'égalité alors que nous poursuivons notre objectif de croissance économique et de création d'emplois. C'est en ce sens que nous appuyons le plan d'action d'Hambourg.

Commerce et investissement : Le commerce international et l'investissement sont des moteurs importants de la croissance, de la productivité, de l'innovation, de la création d'emplois et du développement. Nous maintiendrons les marchés ouverts, tout en soulignant l'importance que revêtent les cadres commerciaux et d'investissement réciproques et mutuellement avantageux et le principe de non-discrimination. Nous continuerons de lutter contre le protectionnisme, y compris les pratiques commerciales déloyales, et reconnaitrons le rôle que jouent les instruments légitimes de défense du commerce à cet égard. Nous nous efforcerons d'assurer des règles du jeu équitables, notamment en faisant la promotion d'un climat favorable pour le commerce et à l'investissement. Nous réaffirmons, en outre, l'importance de faire preuve de transparence afin que les relations commerciales soient prévisibles et mutuellement profitables. C'est pour cela que nous accordons une grande importance aux activités de surveillance effectuées par l'OMC, la CNUCED et l'OCDE dans le cadre de leur mandat. Nous sommes déterminés à accroître davantage la coopération du G20 en matière de commerce et d'investissement. Nous exhortons l'OCDE, l'OMC, le GBM et le FMI à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour mieux comprendre les incidences sur le commerce et à rendre des comptes à cet égard aux dirigeants du G20 en 2018.

Nous reconnaissons que les retombées du commerce international et de l'investissement n'ont pas été assez vastes. Nous devons permettre aux gens de saisir les occasions qui se présentent et de profiter de la mondialisation de l'économie. Nous avons convenu de procéder à un échange d'expériences sur la façon d'atténuer les coûts liés à la libéralisation du commerce et de l'investissement et au changement technologique, ainsi que sur les politiques nationales appropriées, et de renforcer la coopération internationale établie autour d'une croissance mondiale inclusive et durable.

Nous rappelons le rôle déterminant du système commercial international. Nous constatons qu'il est important que les accords bilatéraux, régionaux et plurilatéraux soient ouverts, transparents, inclusifs et conformes à l'OMC, et nous sommes déterminés à travailler afin de nous assurer qu'ils sont

complémentaires aux accords commerciaux multilatéraux. Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et réclamons sa pleine mise en œuvre, y compris l'apport d'une assistance technique aux pays en développement. Nous nous engageons à unir nos forces avec celles de tous les membres de l'OMC afin de faire en sorte que la onzième Conférence ministérielle de l'OMC soit un succès. Afin d'améliorer davantage le fonctionnement de l'OMC, nous conjuguerons nos efforts pour faire respecter les règles et les engagements commerciaux de manière efficace et en temps opportun, et renforcerons les fonctions de négociation, de surveillance et de règlement des différends de l'Organisation.

Les investissements internationaux peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'une croissance économique inclusive, ainsi qu'en matière de création d'emplois et de développement durable, à condition que cela se fasse dans un environnement ouvert, transparent et propice à une politique mondiale. Nous chercherons à établir des stratégies qui permettront de faciliter la R-D et de retenir l'investissement direct étranger.

Capacités excédentaires : Nous avons conscience des contrecoups à long terme de la capacité excédentaire dans les secteurs industriels sur la production nationale, le commerce et les travailleurs, et nous sommes déterminés à coopérer encore plus étroitement pour trouver des solutions collectives à cet enjeu mondial. Nous demandons instamment que les gouvernements et les entités connexes renoncent aux subventions et autres types de soutien qui ont un effet de distorsion sur le marché. Chacun de nous s'engage à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre des solutions collectives qui favoriseront l'harmonisation des règles du jeu. Par conséquent, nous demandons aux membres du forum mondial sur la capacité excédentaire de production de l'acier, facilité par l'OCDE, de respecter leurs engagements en matière de coopération et de partage de l'information d'ici août 2017, conformément à la décision prise au Sommet de Hangzhou, et d'élaborer rapidement des solutions stratégiques concrètes qui permettront de réduire la capacité excédentaire de production de l'acier au niveau mondial. Nous attendons un rapport de fond comportant des

solutions stratégiques concrètes d'ici novembre 2017, lequel servira de base pour la préparation d'interventions stratégiques concrètes et rapides, ainsi qu'un rapport d'étape en 2018.

Chaînes d'approvisionnement mondiales durables : Les chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent constituer une source importante de création d'emplois et de croissance économique équilibrée. Toutefois, il reste des défis à relever pour favoriser une mondialisation inclusive, équitable et durable. Pour que les chaînes d'approvisionnement deviennent durables et inclusives, nous nous engageons à promouvoir l'emploi de normes de travail, sociales et environnementales, ainsi que les droits de la personne conformément aux cadres reconnus à l'échelle internationale, notamment les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT. Les pays qui adhèrent aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales s'engagent également à coopérer et à encourager les autres pays à les suivre.

Nous nous efforcerons d'établir au sein de nos pays des cadres stratégiques appropriés, tels que des plans d'action nationaux relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, et nous insisterons sur la responsabilité des entreprises à faire preuve d'une diligence raisonnable. Nous prendrons des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail des enfants d'ici 2025, ainsi que pour éliminer la traite des personnes et toutes formes modernes d'esclavage. Nous accueillons favorablement le Fonds vision zéro pour la prévention des décès et des blessures en milieu de travail et nous encourageons les entreprises et autres intervenants à y adhérer.

Nous insistons sur le fait que des salaires équitables et décents ainsi qu'un dialogue social constituent d'autres éléments essentiels d'une chaîne d'approvisionnement mondiale durable et inclusive. Nous appuyons l'accès à des mécanismes de recours et, s'il y a lieu, à des mécanismes de réclamation non judiciaires, comme le Point de contact national (PCN) pour

les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Au besoin, nous encouragerons les multinationales à conclure des accords-cadres internationaux. Dans la lignée du travail que poursuit sans relâche le Partenariat mondial pour l'inclusion financière (PMIF), nous militons en faveur d'un meilleur accès aux mécanismes de financement et aux installations de technologie et de formation permettant d'améliorer la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises à intégrer des chaînes d'approvisionnement mondiales durables et inclusives.

Exploitation de la numérisation : La transformation numérique donne de l'impulsion à la croissance mondiale, novatrice, inclusive et durable et peut contribuer à réduire les inégalités et à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour cela, nous devons combler la fracture numérique sur plusieurs dimensions comme le revenu, l'âge, la situation géographique et le sexe. Nous veillerons à ce que tous nos citoyens soient branchés au numérique d'ici 2025, et accueillerons favorablement tout développement de l'infrastructure à cet égard dans les pays à faible revenu. Nous ferons la promotion de la culture et des compétences numériques dans toutes les formes d'éducation et d'apprentissage continu. Nous sommes conscients que les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent un rôle de premier plan dans la modernisation et l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique. Nous reconnaissons l'importante contribution des PME et des entreprises en démarrage à l'élaboration d'une gamme complète de nouveaux modèles d'affaires novateurs, et nous favoriserons l'accès à des ressources et services financiers et à un environnement plus favorable à l'entrepreneuriat.

Nous visons à instaurer des conditions favorables au développement de l'économie numérique, et nous reconnaissons la nécessité d'assurer une concurrence efficace afin de favoriser l'investissement et l'innovation. Nous continuerons de faire la promotion d'une coopération efficace entre les intervenants, et nous encouragerons l'élaboration et l'utilisation de normes internationales dirigées par le marché et l'industrie en matière de production,

de produits et de services numériques, qui sont fondées sur les principes de l'ouverture, de la transparence et du consensus. Par ailleurs, les normes ne devraient pas avoir comme effet d'entraver le commerce, la concurrence ou l'innovation; elles peuvent promouvoir l'interopérabilité et la sécurité en ce qui a trait à l'utilisation des TIC.

La confiance dans les technologies numériques est tributaire d'une protection efficace des consommateurs, de la transparence et de la sécurité des TIC. Nous sommes favorables à la libre circulation de l'information, tout en respectant les cadres juridiques en place pour protéger la vie privée, les données et les droits de propriété intellectuelle. La feuille de route du G20 pour la numérisation nous guidera dans nos prochains travaux.

Nous sommes résolus à maintenir un environnement de TIC sûr, où tous les secteurs peuvent tirer parti des avantages qu'il a à offrir. Nous réaffirmons l'importance de résoudre ensemble les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des TIC.

Nous participerons de manière constructive aux discussions de l'OMC sur le commerce électronique et à d'autres tribunes internationales ayant des responsabilités relatives aux divers aspects du commerce numérique en vue de favoriser le développement de l'économie numérique et le commerce électronique. Nous maintiendrons et améliorerons, au besoin, la prévisibilité et la transparence des cadres qui régissent le commerce numérique. Des mesures renforcées et concertées sont nécessaires pour améliorer la capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à s'engager pleinement dans le commerce numérique.

Création d'emplois : Le bon fonctionnement des marchés de l'emploi contribue à l'ouverture et à la cohésion sociales et à la résilience de l'économie. La numérisation offre la possibilité de créer de meilleurs emplois, tout en entraînant des difficultés sur le plan des compétences, de la protection sociale et de la qualité des emplois. Nous sommes par conséquent conscients de la nécessité d'offrir aux personnes une éducation et de la formation sur les compétences nécessaires pour exercer ces emplois dans

l'avenir; nous reconnaissons qu'il est important qu'elles aient la possibilité d'acquérir ces compétences et de se perfectionner tout au long de leur vie active et nous devons les aider à bien s'adapter au changement, conformément au cadre social de chaque État membre.

Nous évaluerons les répercussions de la diversité grandissante des emplois sur la protection sociale et les conditions de travail, et nous continuerons de surveiller les tendances mondiales, y compris les effets des nouvelles technologies, de la transition démographique, de la mondialisation et de l'évolution des relations professionnelles sur les marchés du travail. Nous ferons la promotion de possibilités de travail décent pendant la transition du marché du travail. Nous sommes impatients de poursuivre l'échange sur les expériences et les pratiques nationales.

Nous reconnaissons le rôle important que jouent l'éducation et la formation professionnelles, y compris les stages de qualité permettant d'intégrer les jeunes au marché du travail. À cet égard, nous convenons qu'il est particulièrement efficace d'offrir une formation en situation de travail et de la coordonner avec des écoles de qualité, en plus de s'appuyer sur la coopération entre les gouvernements, le monde des affaires et les partenaires sociaux.

Renforcer la résilience

Résilience du système financier mondial : Pour soutenir une croissance durable, il est essentiel de mettre en place un système financier ouvert et résilient fondé sur des normes convenues à l'échelle internationale. Nous demeurons déterminés à finaliser rapidement, intégralement et de manière uniforme le programme de réforme du secteur financier du G20. Nous nous efforcerons de finaliser le cadre de Bâle III sans pour autant augmenter de façon notable les besoins globaux en capitaux dans le secteur bancaire, tout en faisant la promotion de règles du jeu équitables. Au besoin, nous continuerons de surveiller étroitement et de traiter les risques et les vulnérabilités actuels et nouveaux du système financier.

Nous soulignons les progrès importants qui ont été réalisés pour faire du secteur bancaire parallèle un secteur de financement de marché résilient depuis la crise financière et nous saluons l'évaluation par le CSF des outils de surveillance et des moyens d'intervention en place pour gérer les risques du secteur bancaire parallèle. Nous appuyons les efforts déployés par le CSF pour analyser les effets des réformes de la réglementation financière et la structure du cadre qu'il a mis en place pour évaluer les réformes une fois qu'elles auront été mises en œuvre. Sachant que l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications (TIC) pourrait mettre la stabilité financière en péril, nous saluons le travail du CSF et nous serons heureux de recevoir un rapport d'évaluation en octobre 2017.

Architecture financière internationale : Pour soutenir la croissance et le développement durable, nous avons besoin d'institutions économiques et financières mondiales solides, efficaces et représentatives. Tel que le précise le Plan d'action d'Hambourg, nous continuerons d'améliorer le système sur lequel reposent les flux de capitaux internationaux et de mettre en relief la nécessité de promouvoir des pratiques financières saines et durables. Nous renforcerons l'infrastructure financière internationale et le filet mondial de sécurité financière en plaçant en son centre un FMI solide, reposant sur des quotes-parts et suffisamment financé. Nous attendons avec intérêt la fin de la 15^e révision générale des quotes-parts du FMI, qui comprend une nouvelle formule des quotes-parts, d'ici les réunions de printemps de 2019 et avant les réunions annuelles de 2019, et nous appuyons le travail effectué pour améliorer davantage l'efficacité de ses outils de prêt. Nous approuvons les principes collectifs et les ambitions communes de la BMD sur l'attraction du financement privé (« Principes et ambitions d'Hambourg ») et nous nous réjouissons du travail effectué pour optimiser les bilans et stimuler l'investissement dans l'infrastructure et la connectivité.

Coopération internationale en matière de fiscalité et de transparence financière : Nous continuerons notre travail visant à instaurer un système

fiscal international équitable et moderne, et nous appuyons la coopération internationale sur l'établissement de politiques fiscales qui favorisent la croissance. Nous demeurons résolus à mettre en œuvre des mesures issues du projet sur l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS), et nous encourageons toutes les administrations compétentes à se joindre au cadre inclusif. Nous attendons avec impatience le premier échange automatique de renseignements sur les comptes financiers qui se fera aux termes de la Norme commune de déclaration (NCC) en septembre 2017. Nous demandons à toutes les administrations compétentes de commencer ces échanges d'ici septembre 2018 au plus tard. Nous nous félicitons des progrès récents accomplis par les administrations pour atteindre un niveau satisfaisant concernant la mise en œuvre des normes internationales convenues sur la transparence fiscale et nous attendons avec intérêt, d'ici notre prochain Sommet, la liste à jour de l'OCDE quant aux autres progrès réalisés sur le plan de la mise en œuvre. Des mesures défensives seront envisagées contre les administrations figurant sur la liste. Nous continuerons d'encourager l'aide apportée au renforcement des capacités fiscales des pays en développement. Nous nous efforçons également d'améliorer la certitude fiscale avec l'OCDE pour relever les défis générés par la numérisation de l'économie. Afin de nous aider dans notre lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, nous militerons en faveur de la mise en œuvre efficace des normes internationales sur la transparence et la propriété effective des personnes morales et des arrangements juridiques, y compris la disponibilité des renseignements sur le contexte national et transfrontalier.

Protection contre les crises sanitaires et renforcement des systèmes de santé : Le G20 joue un rôle crucial en ce qui concerne la préparation et la réaction face aux défis mondiaux en matière de santé. Par rapport aux résultats de l'exercice de simulation d'urgence sanitaire du G20, nous soulignons la valeur de notre coopération continue, intersectorielle et fondée sur la confiance. Nous rappelons que la couverture universelle des soins de santé est un objectif qui figure au Programme 2030, et nous

reconnaissons qu'il faut mettre en place des systèmes de santé robustes pour réagir efficacement aux crises sanitaires. Nous demandons aux Nations Unies de laisser la santé mondiale en haut des priorités du programme politique et nous nous efforçons de rechercher des mesures communes pour renforcer les systèmes de santé dans le monde entier, y compris en formant des effectifs dans le domaine de la santé. Nous reconnaissons que la mise en œuvre et le respect des Règlements sanitaires internationaux (RSI 2005) sont primordiaux pour que les mesures de prévention, de préparation et d'intervention soient efficaces. Nous nous efforçons d'éradiquer entièrement la polio. Nous reconnaissons également que les mouvements massifs de population posent un défi de taille en matière de santé, et nous encourageons les pays et les organisations internationales à renforcer leur coopération dans ce domaine. Nous appuyons le rôle central de coordination de l'OMS, surtout en ce qui concerne le renforcement des capacités et les interventions menées en réponse à des situations sanitaires d'urgence, et nous encourageons la pleine mise en œuvre de sa réforme des capacités de gestion des situations d'urgence. Nous réclamons un financement suffisant et durable pour renforcer les capacités sanitaires à l'échelle mondiale, y compris pour les mécanismes de financement rapides et le programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS. Nous croyons par ailleurs qu'il est nécessaire de favoriser la préparation en R-D au moyen de modèles coordonnés à l'échelle mondiale, conformément au plan d'action pour la R-D de l'OMS, comme la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI).

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens : La résistance aux antimicrobiens menace de plus en plus la santé publique et la croissance économique. Pour freiner la résistance aux antimicrobiens chez les êtres humains, chez les animaux et dans l'environnement, nous avons l'intention de mettre en œuvre nos plans d'action nationaux, fondés sur l'approche « Une santé », bien avant la fin de 2018. Nous ferons la

promotion d'une utilisation prudente des antibiotiques¹ dans tous les secteurs, et nous nous efforcerons de restreindre leur usage en médecine vétérinaire à des fins thérapeutiques seulement. Une utilisation responsable et prudente des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation ne comprend pas la promotion de la croissance en l'absence d'une analyse des risques. Nous soulignons que les traitements doivent être disponibles sur ordonnance ou prescrits par un vétérinaire. Nous sensibiliserons davantage l'opinion publique, nous renforcerons les programmes de prévention et de contrôle des infections, et nous améliorerons la compréhension de l'incidence des antimicrobiens sur l'environnement. Nous ferons la promotion de l'accès à des médicaments antimicrobiens, à des vaccins et à des diagnostics abordables et de qualité, et nous prendrons également des mesures pour préserver les options thérapeutiques existantes. Nous mettons en relief l'importance de favoriser la R-D, notamment en ce qui concerne les pathogènes prioritaires identifiés par l'OMS et la tuberculose. Nous demandons un nouveau centre de collaboration international en matière de R-D afin de maximiser les effets des initiatives nouvelles et existantes de recherche fondamentale et clinique sur les antimicrobiens, ainsi que l'élaboration de produits. Nous invitons tous les pays et partenaires intéressés à se joindre à cette nouvelle initiative. En même temps, en collaboration avec des experts en la matière de l'OCDE et de l'OMS, nous examinerons de façon plus approfondie des mesures pratiques de stimulation du marché.

Amélioration des moyens de subsistance durables

Énergie et climat : Une économie forte et une planète en santé se renforcent mutuellement. Nous sommes conscients des occasions entourant l'innovation, la croissance durable, la compétitivité et la création

¹ Nous notons que la définition du terme « antibiotiques » varie d'un pays à l'autre au sein du G20. Aux fins du présent document, le terme « antibiotiques » renvoie aux antibiotiques qui ont une incidence sur la santé humaine, y compris les antimicrobiens qui sont d'une importance cruciale pour la médecine humaine, comme le définit l'OMS.

d'emplois qui découlent d'un accroissement des investissements dans les sources d'énergie durables ainsi que dans les technologies et l'infrastructure d'énergie propre. Nous demeurons collectivement déterminés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'innovation accrue en matière d'énergie propre et d'efficacité énergétique, ainsi qu'à collaborer à la conception de systèmes énergétiques à faible émission de gaz à effet de serre. Les membres du G20 collaboreront étroitement à l'élaboration de stratégies à long terme bien équilibrées et rentables visant à transformer et à améliorer nos économies ainsi que nos systèmes énergétiques conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En gardant à l'esprit les Principes du G20 sur la collaboration dans le secteur de l'énergie, nous envisageons la sécurité énergétique en tant que l'un des principes directeurs de la transformation de nos systèmes énergétiques, et nous poursuivrons les travaux entourant des marchés ouverts, flexibles et transparents pour les technologies et produits énergétiques. Nous accueillons favorablement la coopération internationale en matière de conception, de mise en place et de mise en marché des technologies d'énergie propre et durable, et appuyons le financement octroyé par les banques multilatérales de développement au profit d'un accès universel à des sources d'énergie abordable, fiable, durable et propre.

Nous prenons note de la décision des États-Unis d'Amérique de se retirer de l'Accord de Paris. Les États-Unis d'Amérique ont annoncé l'arrêt immédiat de la mise en œuvre de leur contribution déterminée à l'échelle nationale, et affirment être déterminés à adopter une approche qui prévoit la réduction des émissions de tout en favorisant la croissance économique et en répondant de manière plus appropriée aux besoins associés à la sécurité énergétique. Les États-Unis d'Amérique déclarent qu'ils travailleront en étroite collaboration avec d'autres pays pour les aider à accéder aux combustibles fossiles et à les utiliser de manière plus efficace et plus écologique, ainsi que pour les aider à déployer des sources d'énergie renouvelable et d'autres sources d'énergie propre compte tenu

de l'importance que revêtent l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique dans le cadre de leur contribution déterminée à l'échelle nationale.

Les dirigeants des autres membres du G20 déclarent que l'Accord de Paris est irréversible. Nous réitérons l'importance de respecter l'engagement que les pays développés ont pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour ce qui est de fournir des moyens pour la mise en œuvre, y compris des ressources financières, afin d'aider les pays en développement à respecter à la fois les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation conformément aux décisions prises à Paris, et nous prenons note du rapport de l'OCDE « Investing in Climate, Investing in Growth ». Nous réaffirmons notre engagement résolu à l'égard de l'Accord de Paris, en veillant promptement à sa mise en œuvre intégrale conformément aux principes de responsabilités communes, mais différenciées, et de capacités respectives, en tenant compte des contextes nationaux différents et, à cette fin, nous nous sommes mis d'accord sur le Plan d'action du G20 à Hambourg pour une croissance axée sur le climat et l'énergie, ainsi qu'il est énoncé en annexe.

Ouvrir la voie au développement durable : L'adoption du Programme 2030 constitue une étape importante vers le développement durable à l'échelle mondiale. Nous demandons aux pays de travailler avec les intervenants en vue de sa mise en œuvre ambitieuse et intégrée et de le réaliser dans les délais voulus selon la situation de chaque pays. Nous sommes déterminés à poursuivre les actions que nous avons entreprises dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement qui en fait intégralement partie, à l'échelle nationale et internationale, y compris les mesures visant à soutenir les pays en développement, et à offrir des biens publics.

Dans le cadre du Plan d'action du G20 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la mise à jour d'Hambourg met l'accent sur nos engagements collectifs et concrets. Nous appuyons le rôle

central que joue le forum politique de haut niveau en matière de développement durable et dans le cadre d'autres processus de premier plan des Nations Unies visant l'atteinte des objectifs de développement durable. Nous nous engageons également à participer à un apprentissage volontaire entre pairs sur la mise en œuvre du Programme 2030 et nous invitons les autres pays à participer à cet important exercice qui constitue une mesure complémentaire effectuée dans le cadre des examens nationaux volontaires.

Pour la première fois, le rapport d'étape annuel fait le point sur les progrès réalisés à l'égard de certains engagements du G20 quant à la mise en œuvre du Programme 2030. Conscients de l'importance de l'effet multiplicateur de l'inclusion financière sur le plan de l'élimination de la pauvreté, de la création d'emplois, de l'égalité entre les sexes et du renforcement du pouvoir des femmes, nous apportons notre appui dans le cadre des travaux en cours entourant le Partenariat mondial pour l'inclusion financière et accueillons favorablement le Plan d'action pour l'inclusion financière 2017 du G20. Nous prenons note de la proposition du Secrétaire général des Nations Unies d'établir une Facilité financière internationale pour l'éducation, en tenant compte d'autres initiatives existantes, comme le Partenariat mondial pour l'éducation et L'éducation ne peut attendre. Nous sommes en outre impatients à l'idée de prendre connaissance de la proposition plus en détail sous la présidence de l'Argentine en vue de formuler des recommandations à son sujet.

Renforcement du pouvoir des femmes : Il est fondamental d'assurer aux femmes et aux hommes un accès égal amélioré au marché du travail, à la propriété, à des emplois de qualité et à des services financiers si nous voulons parvenir à l'égalité entre les sexes et au plein exercice de leurs droits, ce qui est également une condition préalable à une croissance inclusive et durable. Nous réalisons des progrès en ce qui a trait à l'engagement que nous avons pris à Brisbane en 2014 de réduire de 25 p. 100 l'écart entre les hommes et les femmes qui participent à la vie active d'ici 2025, mais nous convenons que d'autres efforts doivent être

déployés. Nous nous engageons également à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la qualité des emplois pour les femmes et éliminer la discrimination dans l'emploi, ainsi que pour réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et protéger ces dernières de la violence, quelle qu'elle soit. Nous améliorerons l'accès au marché du travail pour les femmes en fournissant un enseignement et de la formation de qualité, et en soutenant les infrastructures, les services publics et les politiques de protection sociale ainsi que les réformes juridiques, s'il y a lieu.

La numérisation et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle de catalyseur en matière d'inclusion et de renforcement du pouvoir des femmes et des filles. L'accès aux formations et aux emplois liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM) est par conséquent essentiel pour créer un environnement propice au renforcement du pouvoir des femmes. Nous saluons le lancement de l'initiative #eSkills4Girls qui vise à faire connaître aux femmes et aux filles les possibilités qui existent pour elles dans l'économie numérique et à leur garantir de pouvoir y prendre part de façon équitable, particulièrement dans les pays en développement à faible revenu (voir l'annexe).

Dans le but d'aider encore davantage les femmes entrepreneures, nous saluons le lancement de Women Entrepreneurs Financing Initiative (We-Fi), sous la gouverne du Groupe de la Banque mondiale (voir l'annexe).

L'initiative We-Fi viendra en appui aux efforts que déploie actuellement le G20 pour que s'aplanissent les obstacles à l'inclusion financière et pour améliorer l'accès des femmes aux capitaux, aux marchés et à l'aide technique, et contribuera à l'atteinte des objectifs de partenariat du G20 avec l'Afrique et du Plan d'action d'entrepreneuriat du G20. Nous mettrons également sur pied un Groupe de travail des femmes d'affaires qui, en étroite collaboration avec W20 et B20, réunira des femmes d'affaires des pays du G20 dans le but de trouver des façons d'accroître la participation économique des femmes. Ce groupe de travail formulera des recommandations sur la mise en œuvre des engagements du G20 en matière

de renforcement du pouvoir des femmes et les présentera lors du sommet de l'année prochaine.

Sécurité alimentaire, durabilité des ressources hydriques et emploi des jeunes en milieu rural : L'eau représente une ressource essentielle et précieuse. Dans le but d'assurer la sécurité alimentaire, nous nous engageons à renforcer la productivité et la résilience du milieu agricole de manière durable, tout en nous efforçant de protéger, de gérer et d'utiliser de façon efficace les ressources hydriques et les écosystèmes qui dépendent de l'eau. Afin de mettre le potentiel des TIC à contribution, nous soulignons la nécessité de coopérer dans le domaine des TIC en agriculture et nous insistons sur l'importance de donner aux agriculteurs un accès aux services numériques haute vitesse et de desservir correctement les zones rurales. En vue d'améliorer la transparence des marchés alimentaires mondiaux, nous demandons le renforcement du système d'information sur les marchés agricoles (SIMA) et un engagement concret de l'ensemble des membres. Nous insistons sur le fait que l'amélioration du fonctionnement des marchés peut contribuer à réduire la volatilité des prix des aliments et renforcer la sécurité alimentaire. Il est primordial que les agriculteurs puissent faire des profits et qu'ils aient accès, tout comme les consommateurs, aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Nous lançons l'initiative du G20 en matière d'emploi pour les jeunes en milieu rural dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. Cette initiative, qui reflète les stratégies des pays en développement, permettra de créer 1,1 million de nouveaux emplois d'ici 2020 et d'offrir au cours des cinq prochaines années des programmes novateurs de perfectionnement des compétences à au moins 5 millions de jeunes. Conscients de la famine qui sévit dans certaines régions du Soudan du Sud, ainsi que des risques de famine en Somalie, au Yémen et dans le nord-est du Nigéria, nous sommes plus résolus que jamais à agir avec la diligence requise et de façon coordonnée et exhaustive, en soutenant les agences des Nations Unies et les autres organisations d'aide humanitaire

et de développement dans les mesures qu'elles prennent pour sauver des vies et favoriser le développement durable. Nous reconnaissons les contributions apportées par différents membres du G20 dans le cadre de l'appel à l'aide humanitaire d'urgence lancé par les Nations Unies, lesquels représentent plus des deux tiers du financement reçu pour répondre aux besoins immédiats. Nous renforcerons encore davantage notre engagement en matière d'aide humanitaire et nous réaffirmerons notre engagement à nous attaquer aux causes profondes des crises récurrentes et prolongées.

Efficacité des ressources et déchets marins : Nous lançons deux initiatives pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et témoigner de notre engagement en matière de développement durable, ainsi qu'il est énoncé en annexe. Dans le cadre du dialogue sur l'efficacité des ressources du G20, nous échangerons sur les pratiques exemplaires et les expériences nationales en vue d'améliorer l'efficacité et la viabilité à long terme des ressources naturelles utilisées tout au long du cycle de vie, et de promouvoir des modes de consommation et de production durables. Le Plan d'action du G20 contre les déchets marins vise à prévenir et à réduire les déchets marins, en tenant notamment compte des aspects socio-économiques.

Assumer nos responsabilités

Partenariat avec l'Afrique : Conscients des possibilités et des défis dans les pays africains ainsi que des objectifs du Programme 2030, nous lançons le partenariat du G20 avec l'Afrique. En réponse aux besoins et aux aspirations des pays africains, notre action commune nous permettra d'encourager la croissance et le développement économiques durables et inclusifs, et de contribuer à la création d'emplois décents, particulièrement pour les femmes et les jeunes, pour ainsi appuyer les efforts de lutte contre la pauvreté et les inégalités en tant que causes profondes des migrations. Le partenariat comprend des initiatives connexes, comme #eSkills4Girls, le programme d'emploi des jeunes en milieu rural, ainsi que

l'initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique. Il facilite également les pactes d'investissement, tel qu'il est mentionné en annexe.

Nous accueillons favorablement les résultats de la conférence sur le partenariat entre le G20 et l'Afrique qui s'est tenue à Berlin et qui a permis de mettre en lumière la nécessité de prendre des mesures communes pour consolider la viabilité de l'infrastructure, améliorer les cadres d'investissement, et soutenir l'éducation et le renforcement des capacités. Des priorités individuelles en matière de « pactes d'investissement » ont été présentées par la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie. Sous la gouverne des pays africains respectifs, de la BAfD, du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, ainsi que du G20 et d'autres partenaires, ces pactes visent à mobiliser l'investissement privé et à promouvoir l'utilisation efficace des fonds publics. Nous sommes disposés à venir en aide aux pays africains qui le souhaitent, et demandons à d'autres partenaires de prendre part à cette initiative. Nous appuyons les objectifs du partenariat par le truchement d'initiatives complémentaires et encourageons le secteur privé à profiter des débouchés économiques qu'offre l'Afrique afin de favoriser la croissance durable et la création d'emplois.

S'agissant d'un partenariat qui repose sur l'égalité, nous accueillons très favorablement la prise en charge par les pays d'Afrique et nous nous engageons à aligner nos mesures communes sur les stratégies et les priorités régionales, et plus particulièrement à les faire coïncider avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). L'Union africaine et son agence spécialisée du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) sont des partenaires importants en ce qui concerne sa mise en œuvre et sa surveillance.

Renforcement de la coordination et de la coopération en matière de déplacement et de migration : Le monde connaît des niveaux historiques en matière de migration et de déplacement forcé. Alors que les migrations sont influencées par de nombreux développements politiques, sociaux et

économiques, les principaux facteurs qui influencent les déplacements forcés sont, entre autres, les conflits, les catastrophes naturelles, les actes de violence et les atteintes aux droits de la personne. Les tendances en matière de migration et de déplacement forcé revêtent une grande importance pour les pays d'origine, de transit et de destination. Les avantages socio-économiques et les occasions associés aux migrations sécuritaires, en bonne et due forme et régulières peuvent être substantiels. Les déplacements forcés et les migrations en situation irrégulière de masse sont pour leur part souvent synonymes de défis complexes. Nous soutenons ces pays qui choisissent de développer des voies de migration, nous soulignons l'importance de l'inclusion de l'intégration déterminée à l'échelle nationale et nous approuvons les pratiques du G20 en matière de politique pour l'intégration juste et efficace au marché du travail des migrants en situation régulière et des réfugiés reconnus. Nous soulignons le droit souverain des États de gérer et de contrôler leurs frontières et, à cette fin, d'élaborer des politiques suivant leurs propres intérêts nationaux et au profit de leur propre sécurité nationale, ainsi que l'importance que revêtent le rapatriement et la réintégration de manière sécuritaire et humaine des migrants qui ne sont pas autorisés à rester. Nous nous engageons à lutter contre la traite de personnes et le passage de clandestins, et nous sommes résolus à prendre des mesures contre les passeurs et les trafiquants.

Nous cherchons à éliminer les causes fondamentales des déplacements. Nous demandons le déploiement d'efforts mondiaux concertés et la prise de mesures partagées et coordonnées, particulièrement en ce qui concerne les pays et les collectivités faisant l'objet de fortes pressions sociales, politiques et financières, et pour permettre la combinaison de stratégies d'urgence et à long terme. À cette fin, nous reconnaissons l'importance d'établir des partenariats avec les pays d'origine et de transit. Nous ferons la promotion du développement économique durable dans ces pays.

Nous nous engageons à répondre aux besoins distincts des réfugiés et des migrants, particulièrement ceux qui sont proches de leur région d'origine, et, s'il y a lieu, à les aider à retourner dans leur pays en toute sécurité.

Parallèlement, nous accordons une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes qui sont exposées aux risques et les enfants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés, et la protection des droits de toutes les personnes, quel que soit leur statut.

Nous demandons l'amélioration de la gouvernance des migrations et la préparation d'interventions globales en réponse aux déplacements, et nous reconnaissons la nécessité d'élaborer des outils et des structures institutionnelles en conséquence. Pour cette raison, nous attendons avec impatience le résultat du processus des Nations Unies relatif aux Pactes mondiaux sur les réfugiés et pour une migration régulière, sûre et ordonnée, qui seront tous les deux adoptés en 2018. Nous mettons l'accent sur la nécessité de surveiller les déplacements et les migrations à travers le monde, ainsi que leurs conséquences économiques. Pour cela, nous demandons que l'OCDE, en collaboration avec l'OIT, l'OIM et le HCR, nous informe annuellement sur les tendances et les enjeux politiques.

Lutte contre la corruption : Nous demeurons déterminés à lutter contre la corruption, y compris au moyen d'une coopération internationale pratique et d'une assistance technique, et nous continuerons de mettre pleinement en œuvre le Plan d'action du G20 pour la lutte contre la corruption 2017-2018. Nous approuvons les quatre ensembles de principes de haut niveau visant à renforcer l'intégrité dans les secteurs public et privé. En approuvant les principes de haut niveau sur la responsabilité des personnes morales, nous nous engageons à nous assurer que les personnes, mais aussi les entreprises, qui profitent de la corruption puissent être tenues responsables. Nous nous engageons à organiser nos administrations publiques de façon à mieux les outiller pour lutter contre la corruption. Nous intensifierons nos efforts pour lutter contre la corruption liée au trafic illégal d'animaux sauvages et des produits qui en sont dérivés. Le trafic d'espèces sauvages constitue une menace pour la biodiversité de notre planète, le développement économique et, entre autres, la santé et la sécurité. Elle est par ailleurs facilitée par des niveaux de corruption élevés, ce que le G20 ne peut tolérer. Nous approuvons également les principes de haut niveau sur la

lutte contre la corruption aux douanes, et nous publions un guide sur la façon de demander une coopération internationale dans le cadre de procédures civiles et administratives. Nous poursuivrons nos efforts concernant l'intégrité dans le sport et nous demanderons instamment aux organisations sportives internationales d'intensifier leur lutte contre la corruption en mettant en place des normes mondiales élevées en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption. À cet égard, nous nous efforçons de trouver un terrain d'entente commun à propos des risques de corruption associés aux candidatures pour organiser des événements sportifs de grande envergure. Nous sommes également résolus à lutter contre la corruption présente dans les processus de passation de marchés, y compris dans le secteur des ressources naturelles. Nous demandons la ratification et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et une participation active au processus d'examen s'y rattachant par tous les États membres du G20.

Nous remercions l'Allemagne d'avoir accueilli ce sommet fructueux à Hambourg et d'avoir si généreusement contribué au processus du G20. Nous nous réjouissons à la perspective de notre prochaine rencontre en Argentine en 2018, au Japon en 2019 et en Arabie saoudite en 2020.